

MAIRIE DE LANDEVANT (Morbihan)

56690 LANDEVANT

Tél.02 97.56.93.00

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
Séance du 28 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 mai, à 18 heures 30, le conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de LANDEVANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LE CALVÉ, Président.

Date de convocation du C.C.A.S. : 19 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Etaient présents : Mr LE CALVÉ Pascal, Mme PUREN Isabelle, M JOSSE Sylvain, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, Mme STEPHANT Sabrina Mme LEMEL Evelyne, Mme LE NEILLON Catherine, Mme SIMON Julie, M CERET Patrice, Mme ETIENNE Cécile, Mme HEBTING Sabrina, Mme LE ROHO Martine, Mme MAHEO Magali, Mme MIAN Nathalie et M LESIEUR Arnaud.

Etaient absentes excusées :

Mmes DURIEZ Christine et RIFAUX Marina

Secrétaire de séance : Mme QUILLAY Fabienne

M. le Président procède à l'adoption du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026. Aucune objection n'étant relevée, M. le Président passe à l'adoption du procès-verbal. Pas d'objection, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- ✓ Election d'un vice-président délégué
- ✓ Dossiers FSL
- ✓ Règlement intérieur
- ✓ Règlement budgétaire et financier
- ✓ Répartition des secteurs de distribution
- ✓ Plan canicule 2026
- ✓ Préparation de la journée mondiale du donneur de sang (14 juin 2026) et d'Octobre Rose
- ✓ Questions diverses

Objet N°1 : Election d'un vice-président délégué

Monsieur le Président informe l'assemblée que, conformément à l'article 123-6 alinéa 2 et des articles R 123-7 à R123-15 du code de l'Action Sociale et des familles, le conseil d'administration a élu dans sa séance du 29 avril une vice-présidente qui le préside en son absence. Afin d'assurer une continuité de service en cas d'empêchement, Mr le Président propose de nommer un vice-président délégué. Il assurera les affaires courantes de sa compétence en cas d'empêchement du président et de la vice-présidente.

Se porte candidat, sylvain JOSSE

Le résultat du vote : 15 voix Pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le conseil d'administration désigne M Sylvain JOSSE vice-président délégué du CCAS.

DELIBERATION DU C.C.A.S N° 16-2026

Objet N°2 : Dossier Fonds Eau – Energie

Madame XXX sollicite une aide financière auprès du CCAS, dans le cadre de la convention Fonds Solidarité Eau Energie avec le département, pour une aide au règlement de sa facture d'électricité.

La requérante rentre dans les critères d'application de la convention, elle n'a bénéficié d'aucune aide cette année,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents,

le CCAS décide l'octroi d'une aide de 450 euros, cette somme sera versée à EDF.

DELIBERATION DU C.C.A.S N° 19-2026

Objet N°3 : Règlement intérieur du CCAS

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6 et L.123-8, et R.123-7 à R.123-28 ;

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le Conseil d'Administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'Action Sociale et des Familles aux articles R.123-7 à R.123-28

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE

Article 1 : le règlement intérieur tel que présenté en annexe.

Article 2 : Ce règlement définit l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration du CCAS.

Article 3 : Ce règlement peut à tout moment faire l'objet de modifications par délibération du Conseil d'Administration.

Article 4 : Monsieur le Président ou son représentant sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION DU C.C.A.S N° 17-2026

Objet N°4 : approbation du règlement budgétaire et financier du CCAS

Monsieur le Président expose que

- Le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les CCAS qui adopte le référentiel M57 dans les communes dépassant les 3500 habitants
- Son adoption doit intervenir après le renouvellement du conseil d'administration.

C'est dans ce cadre que le centre communal d'Action sociale de Landévant doit adopter le présent règlement qui fixe les règles de gestion applicables au CCAS pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion financière des crédits et l'information des élus.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE

le règlement budgétaire et financier joint en annexe de la présente délibération

DELIBERATION DU C.C.A.S N° 18-2026

Objet N°5 : Distribution des secteurs de distribution

Pour ses différentes actions et ses animations, le CCAS utilise la liste des personnes âgées de 74 ans et plus, ils sont à ce jour, 367, en incluant les résidents de Kandéllys et Kérélys, 419 personnes.

Nous les avons répartis en 15 secteurs de distribution attribué à chaque membre du conseil d'administration. Ils deviendront ainsi référents de ces secteurs.

Objet N°6 : Vigilance canicule

Chaque année, du 1^{er} juin au 15 septembre, le CCAS de la commune met en place son dispositif de veille canicule, en prévision d'éventuelles fortes chaleurs.

En l'absence de visites régulières de proches ou d'aides à domicile durant cette période estivale les Landévantais(es) de tout âge, isolés et dans une situation fragile (malades, handicapés...), peuvent bénéficier de ce dispositif en s'inscrivant sur le **registre des personnes vulnérables**, obligatoire pour toutes les communes.

En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, le CCAS et les référents de secteurs contacteront une fois par semaine ou plus selon les conditions climatiques chaque personne inscrite sur ce registre. Le but est d'établir et maintenir un lien social et de s'assurer que la personne se porte bien.

L'inscription est valable pour toutes les années à venir et pour tous les risques exceptionnels (canicule, plan grand froid, crise sanitaire...), il n'est donc pas nécessaire de se réinscrire tous les ans.

Objet N°7 : Préparation de la journée mondiale du donneur de sang (14 juin 2026) et d'Octobre Rose

Journée mondiale du donneur de sang :

Mme Isabelle Puren indique que le 14 juin aura lieu la journée mondiale du donneur de sang. Les délais étant trop juste pour mettre en place une action, elle demande cette année aux membres de communiquer sur la collecte du 6 juin à Landévant et d'inciter les personnes croisées à s'y rendre. Des événements autour de cette journée seront organisés dès l'année prochaine.

Octobre Rose :

Pour Octobre Rose, M sylvain Josse soumet l'idée d'une course/marche semi-nocturne de 5-6 kms qui se terminerait par une vente de gâteaux et de boisson au profit de la ligue contre le cancer. Le parcours est encore à finaliser mais pourrait partir de la Mairie jusqu'à l'Espace

Kerverh. La date est difficile à fixer, le calendrier étant relativement chargé à cette période avec, en plus, des congés scolaires.

Les membres ont émis plusieurs suggestions : associer les commerçants en décorant les vitrines, en vendant des rubans roses. Les services enfance et jeunesse pourraient également participer en confectionnant les rubans par exemple.

Objet N°7: Question diverses

Les sorties-séniors ont lieu une fois par mois, il faut pour chaque sortie deux personnes dont une sachant conduire le minibus. M Sylvain Josse propose de faire des sondages par le biais du groupe WhatsApp pour connaître les disponibilités de chacun pour ces sorties mais également pour la préparation de la Banque alimentaire un mercredi matin par mois et pour d'éventuels remplacement les jeudis après-midi et vendredi matin pour assurer la tournée du « minibus des courses ». Chacun pourra répondre en fonction de son temps libre et de ses préférences.

Les prochaines dates : le mercredi 10 juin, pour la préparation de la BA et le mardi 15 juin pour la sortie, visite de l'usine de la Trinitaine et pique-nique à Locmariaquer.

Un autre conseil d'administration pourra être organisé début juillet en fonction des dossiers FSL déposés.